COMMUNE DE HAUT-CLOCHER

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG

PV DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations
Séance du 25 juin 2026

NOMBRE DES CONSEILLERS ELUS : 11
NOMBRE DES CONSEILLERS EN FONCTION : 11
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 10

L'an 2026, le 25 juin 2026, le conseil municipal s'est réuni en nombre prescrit par la loi
Sous la présidence de M. BURCKEL Philippe – Maire

Date de convocation : le 18/06/2026

PRESENTS (11) : *BURCKEL Philippe- NIVA Marc -METZGER Christiane – LORDEL Valérie – GANTNER Christain -CHRISTOPHE Olivier – HAGEN Christian – PIVAUT Nathalie - SCHIEFF Patrice – PFEIFFER Sylviane –*

ABSENTS EXCUSES : *RUFF Mélanie*
ABSENTS :
POUVOIR :

DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE :
Le Maire procède à l'appel nominal ; en présence du quorum, la séance est ouverte.
Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance, il est proposé de nommer :
Nathalie PIVAUT

Approbation du compte rendu de la séance du 30 avril 2026
Aucune observation n'a été transmise en mairie , le compte rende rendu est approuvé à l'unanimité membres présents et représentés et il proposé de passer à sa signature

ODRE DU JOUR

1. Désignation des membres de la commission communale de Chasse
2. Désignation :
 1. Correspondant défense
 2. Correspondant secours et incendie
 3. Référent ERP
3. Modification de la signalisation :
 1. Rue Zittar
 2. Rue de l'Eglise
4. Projet vidéosurveillance
5. Achat d'un tracteur

Diverses communications :
- Terrain de pétanque
- Participation réseau Enedis , rue de l'Eglise
- Visite de Monsieur le Sous-Préfet

- Frais de fonctionnement école
- Information coffret eau
- Compte formations Elus

DCM HTCL 2026_5_020 : Désignation des membres de la Commission Consultative Communale de Chasse

En raison de la nouvelle municipalité , il y a lieu de désigner de nouveaux membres siégeant dans cette commission .
Le cahier des charges règlementant la chasse en Alsace Moselle prévoit , dans son arrêté n° 2023-DDT-SERAF-UFC du 20 avril 2023 et son article 4 que cette commission soit constituée du Maire ou son représentant et de deux conseillers désignés par le Conseil municipal.

La commission se réuni à chaque renouvellement des baux de chasse, qui est de 9 ans .
Le dernier renouvellement était en 2024 , le prochain renouvellement sera donc en 2033.
La 4C peut être amenée à se consulter lors de modification de titulaire de location de la chasse ,
Le Maire est désigné d'office , il convient de désigner deux membres du Conseil municipal en qualité de représentant de la commune.
Après délibération, le Conseil Muncicipal, à l'unanimité des membres présents et représentés
désigne :

- **M.BURCKEL Philippe** , Maire, en qualité de Président de la 4C
- **M.NIVA Marc** , premier adjoint et **M.CHRISTOPHE Olivier**, conseiller municipal en qualité de représentant de la commune

Décide que ces mêmes personnes siègeront au sein de la commission

VOTANTS : 10	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0

DCM HTCL 2026_5_021 : DESIGNATION DES CORRESPONDANTS DE LA COMMUNE:

- **DEFENSE**

La circulaire du 26 octobre 2001 instaure au sein de chaque conseil municipal une fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense. Ainsi, le correspondant défense est destinataire d'une information régulière et est susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

- **INCENDIE -SECOURS**

Dans chaque conseil municipal où il n'est pas désigné un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, est désigné un correspondant incendie et secours.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies (art. 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021).

Le correspondant incendie et secours est désigné par le maire dans les 6 mois qui suivent l'installation du conseil municipal (art. D 731-14 du code de la sécurité intérieure).

- **REFERENT ERP :**

Les communes ayant des établissements recevant du public sont tenues de tenir des visites périodiques, afin de maintenir d'une part le niveau de sécurité des bâtiments recevant du public et d'autre part de définir les moyens pour la mise aux normes à l'accessibilité des établissements pour tous , loi du 11 février 2005.
L'état , en date du 25 juin 2025, a fixé une doctrine nationale , les actions de contrôle seront renforcées en 2026 de fait il est nécessaire de désigner un référent ERP.
Après délibération, le Conseil Muncipal, à l'unanimité des membres présents et représentés
Décide de désigner les correspondants référents de la commune de Haut-Clocher en qualité de :

- correspondant défense : **PIVAUT Nathalie,** conseillère municipale
- correspondant incendie-secours : **GANTNER Christian,** conseiller municipal
- Référent ERP : **SCHIEFF Patrice,** conseiller municipal

VOTANTS : 10	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0

DCM HTCL 2026_5_022 MODIFICATION DE LA SIGNALISATION DES VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire expose son souhait de modifier la signalisation ,sur deux voies communales .
:

Rue Zittar : la voie sortant sur la départementale (Rue de Langatte)en face de la rue de l'église est en priorité à droite

Rue de l'Eglise , en sortie à droite de l'école sur la route départementale (Rue de Langatte). Actuellement cette sortie est une priorité à droite

Il est constaté que les véhicules circulant sur la route départementale (rue de Langatte) ne respectent pas la réglementation en matière de priorité à droite, la visibilité sur ces deux priorités à droite n'est clairement explicite. Cette zone est cependant limitée à 30 km /heures
Après délibérations , le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés **décide** :

- D'instaurer un cédez-le-passage rue de l'Eglise en sortie sur la Rue de Langatte
- D'instaurer un stop , rue Zittar en sortie sur la Rue de Langatte
- Autorise le maire à signer toute acte pour la mise en œuvre de cette délibération

VOTANTS : 10	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0

DCM HTCL 2026_5_023 : IMPLANTATION DE CAMERAS DE VIDEOPROTECTION
Monsieur le Maire informe le conseil municipal son souhait d'implanter des caméras de vidéoprotection à des points stratégiques de la commune .
L'objectif est de renforcer les moyens visant à assurer la protection et la sécurité publique , pour répondre aux problématiques de délinquances, faciliter l'intervention des forces de police en aidant à l'élucidation des délits et en jouant un rôle dissuasif.
Cette première démarche consiste en premier lieu d'un accord du Conseil Municipal pour l'implantation de vidéoprotection.

La commune est dans l'obligation , dans un deuxième temps , pour la mise en place de caméras de vidéoprotection, d'effectuer les démarches nécessaires auprès de la préfecture, de demander un accompagnement auprès du référent de gendarmerie, d'établir des devis auprès des société spécialisées en la matière et de demander auprès des financeurs publics les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet

Après délibération , le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **accepte** le projet d'implantation des caméras de vidéoprotection
- **Autorise** le Maire à faire les démarches nécessaires pour concrétiser ce projet

- **Charge** le Maire de présenter au conseil municipal , lors de la finalisation du projet, le plan de financement et le plan d'installation des caméras de vidéoprotection

VOTANTS :	POUR :	CONTRE :	ABSTENTIONS :

DCM HTCL 2026_5_024 ACHAT TRACTEUR

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le tracteur-tondeuse utilisé par l'agent technique a été acquis en 2008.

Des devis sont demandés auprès des fournisseurs habilités pour l'acquisition d'un nouveau tracteur , en négociant la reprise de l'ancien.
Ce tracteur sera acheté sur le budget Eau pour une valeur entre 16 000 € HT et 18 000 € HT

Après délibération , le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **accepte** le projet d'acquisition d'un nouveau tracteur sur le budget eau
- **Autorise** le Maire à signer les documents s'y afférent

VOTANTS : 10	POUR : 10	CONTRE :0	ABSTENTIONS :0

DCM HTCL 2026_5_025 INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation entrera en application dès 2027 (article 1406bis du code général des impôts).
La délibération d'institution de cette taxe doit être prise avant le 1er octobre 2026 pour que celle-ci soit applicable en 2027. Le taux sera voté en même temps que les autres taxes, soit le 15 avril de l'année d'imposition .
Le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciations de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant seront à la charge de la commune.

Après délibération , le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide d'instaurer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation**
- **Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux**

VOTANTS :10	POUR : 10	CONTRE :0	ABSTENTIONS :0

Diverses communications :

- **Terrain de pétanque :**
 les travaux du terrain de pétanque sont reportés pour l'année 2027
- **Participation réseau ENEDIS , rue de l'Eglise, lieu-dit PFARGARTEN :**
 Depuis 2023 , la loi APER n'oblige plus les communes à la participation de viabilisation des terrains constructibles, celle-ci est imputable aux particuliers qui décide de construire.
 La taxe d'aménagement votée en 2022 pour les parcelles en section 03 parcelles n° 24-25-26-27-28-243-247 et en section 11 parcelles n°5-6 et 7 ont été votées à 9 % motivée par l'extension du réseau électrique .
 Au vu de cette nouvelle loi et pour ne pas défavoriser le ou les pétitionnaires , il est décidé de participer à la viabilisation
- **Vente parcelle 55 et 56 – section 02 -**L'acte de vente a été signé le 22 juin 2026 au profit de M.SAHIN chez le notaire BACHET Dorine
- **Visite de Monsieur le Sous-Préfet** :
 Mardi 16 juin 2026, le Sous-préfet a effectué sur la commune une visite
- **Frais de fonctionnement Ecole** :
 La commune de KERPRCIH AUX BOIS est toujours redevable des frais de fonctionnement d'école de 2022 à 2025 Ces frais de fonctionnement ont été calculés au nombre d'enfants accueillis à l'école maternelle de Haut-Clocher venant de la commune de Kerprich-aux-Bois,
 Le comptable public et le Sous-Préfet sont au fait de cette question .
- **Information coffret eau :**
 Tous les coffrets appartiennent aux propriétaires , lors d'un incident , le service eau n'est pas responsable et doivent prendre en charge eux-mêmes leurs réparations et engager leur assurance responsabilité civile. Seuls les compteurs d'eau appartiennent au service eau.
- **Compte formation élus** :
 Tout élu bénéficie d'un droit individuel de formation .
 Vous pouvez créer votre compte via ce lien :
 https ://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/compte-elu
 Cet espace vous permet de trouver les formations en rapport avec votre mandat d'élu.
- **Conseil d'école** : Point par Mme METZGER.
- **Changement du moteur et marteau de la cloche de l'église.** L'équipe municipale remercie vivement le généreux donateur qui a pris en charge le montant des travaux assez élevé.
- **AF HAUT-CLOCHER :** En cas d'élections municipales , le nouveau maire (ou conseiller municipal nommé par lui) devient membre en lieu et place de l'ancien élu., Monsieur le Maire a proposé à M. CHRISTOPHE Olivier de le nommer Président de l'AF HAUT CLOCHER , M.CHRISTOPHE Olivier ayant accepté, celui-ci est nommé Président de l'AF HAUT-CLOCHER .

URBANISME :
CERTIFICATS D'URBANISME :

1. **CU 057 304 26 00002 , information** :

SCP BACHET DECK Parcelle 27 section 04 -10 rue de Dolving
Déposé le 26/03/2026

2. **CU 057 304 26 00003, opérationnel :**

Projet construction d'une maison
WILHELM Gilbert – Parcelle 0013 section 11 – rue de l'Eglise
Déposé le 25 juin 2026

DECLARATION PREALABLE :

- **DP 057 304 26 00004**

Abri de jardin
DE MAIO KEVIN : parcelle 0100 Section 09 -8 rue des Vignes

Déposée le 21/01/2026
Favorable le 12/03/2026

- **DP 057 304 26 00005**

Isolation extérieure des façades
PAULA ROBINET : parcelle 0163 section 03 – 6 rue de Gosselming
Déposée le 16/03/2026
Favorable le 17/05/2026

- **DP 057 304 26 00006**

Création cuisine d'été et pergolas
SIMON DOMINIQUE : Parcelle 0223 section 03 -2 Sentier de Langatte
Déposée le 07/05/2026
Favorable le 15/06/2026

- **DP 057 304 26 00007**

Réfection de la toiture
MAFFLI Marilyn : Parcelle 95 et 96- Section 02 -6 rue de Sarrebourg
Déposé le 11/05/2026
Favorable le 09/06/2026

- **DP 057 304 26 00008**

Rénovation de façades
MILON GUY : parcelle 27 Section 04 -10 rue de Dolving
Déposé le 13/05/2026
Favorable le 25/06/2026

La séance est levée à 21h09

Le Maire ,
Philippe BURCKEL

Secrétaire de séance
Nathalie PIVAUT

MAIRIE DE HAUT-CLOCHER * Moselle *